

Nombre de conseillers:

En exercice : 11

Présents : 08

Votants : 08

**PROCES VERBAL
Du mardi 05 avril 2016
A 18h00**

L'an deux mille seize, le cinq avril, à dix-huit heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal à la mairie de Châteauneuf-Les-Bains, sous la présidence Monsieur Daniel SAUVESTRE Maire, de la commune

Étaient présents : NOUZILLE Jean-Yves, ROUGIER Gérard, PEYRARD-BONNARD Jacqueline, DUREL Karine, THIERRY Josiane, MIOCHE Michel, BAFFIER Guillaume, FOULQUIÉ Vincent.

Étaient absents : ESPAGNOL Pierre, GOUAZÉ Nicolas,

☞ COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la dernière réunion. Celui-ci est adopté à la majorité des membres présents et 1 abstention (Gérard ROUGIER)

☞ SCHEMA DE MUTUALISATION

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5211-39-1,

Vu le projet arrêté par la commission communautaire en date du 21 janvier 2016, chargée de l'élaboration d'un schéma de mutualisation par Manzat Communauté,

Considérant qu'en application de l'article L 5211-39-1 du CGCT, le rapport du président contenant le schéma de mutualisation des services doit être élaboré l'année qui suit le renouvellement général des conseils municipaux

Considérant qu'une fois élaboré, ce rapport est transmis pour avis à chacun des conseils municipaux des communes membres. Le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, son avis est réputé favorable. Il est possible pour chaque commune membre d'amender le rapport (ajouter, voire supprimer certaines dispositions).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le projet de Schéma de mutualisation de Manzat Communauté

☞ NOA VAKANTIES

Sur proposition de Madame Joëlle BOROT comptable public de la trésorerie de Manzat par courrier explicatif du 16 février 2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes concernant le séjour de l'association Noa Vankanties sur le terrain de camping Les Près dimanche sur la saison 2014

Référence de la pièce	Imputation budgétaire de la pièce	Montant restant à recouvrer
T 127	7362	146.25
T127	70328	1 623.00
T 150	70328	1 769.25
T 151	70328	2 437.50
T 152	70328	2 315.80
T 153	70328	1 1739.95
T 154	70328	1 020.95

DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 11 052.70 euros

DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune au compte 6541

☞ DECISIONS MODIFICATIVES

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire, considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016 sont insuffisants et décide de modifier l'inscription comme suit :

INTITULES	DIMINUTION DE CREDIT		AUGMENTATION DE CREDITS	
	COMPTES	MONTANT €	COMPTES	MONTANTS €
Terrains	61521	11 052.70		
Créances admise en non-valeur			6541	11 052.70
TOTAL INVESTISSEMENT		11 052.70		11 052.70

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

BILAN 2015 ET BUDGET PREVISIONNEL DE LA SPL 2016

Monsieur le Maire présente le bilan financier 2015, le budget prévisionnel 2016 et le rapport technique conformément à l'article 28.2 de la convention relative à des prescriptions intégrées par affermage de la SPL Thermes de Châteauneuf-les-Bains.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le bilan financier 2015, le budget prévisionnel 2016, le rapport technique.

QUESTIONS DIVERSES

Antenne satellite Résidence du Parc : Monsieur le Maire présente aux membre du Conseil Municipal le devis de AEEC de Menat pour le passage en haute définition des chaines à la résidence pour un montant de 4 359.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce devis de décide le lui demander également un devis pour 5 télévisions supplémentaires.

Monument aux Morts : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association des AFN et soldat de France demande si « le Poilu » et les 4 obus du monument aux Morts peuvent être repeints. Des devis doivent être demandé.

Etude d'avant-projet sommaire pour la pose de panneau photovoltaïque sur le bâtiment Mairie/site des sciences : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'étude d'avant-projet sommaire pour la pose de centrale photovoltaïque sur le bâtiment Mairie/site des sciences situé à Lachaux sur la parcelle B 385. L'étude économique montre que dans le contexte économique actuel ce projet semble économiquement réalisable. Ce résultat devra être confirmé par la réalisation d'une étude plus précise des masques et un devis de l'installateur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve ce projet et autorise Monsieur le Maire à travailler avec SCIC Combrailles Durable pour effectuer des études complémentaires.

Panneaux d'information touristique : Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal qu'il existe une aide au niveau du Conseil Départemental dans le cadre d'une subvention équipement : implantation de panneaux d'information touristique et culturelle pour la valorisation des bourgs touristiques ruraux. Ce dispositif vise à accorder une aide financière pour l'implantation de panneaux d'information touristique et culturelle aux communes de moins de 2000 habitants qui ont abouti dans leur démarche de mise en valeur et en tourisme de leur bourg dont les qualités architecturales et paysagères sont remarquables.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- Faire 4 panneaux d'information touristique et culturelle
- Sélectionner les images pour créer le panneau : le bâtiment thermal, la source Lefort et l'activité « pêche »,
- D'implanter ces panneaux : le Bouilhat, Pont de Menat (RD 2144, 1 côté St Pardoux et 1 côté la Boule) et 1 sortie de Saint Gervais)
- Approuve le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
SIGNAUX GIRO AUVERGNE	13 057.72 €	CONSEIL DEPARTEMENTAL	7 834.64 €
		FOND PROPRES	5 223.08 €
TOTAL	13 057.72 €	TOTAL	13 057.72 €

- Autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de subvention auprès du Conseil Départemental.

Parking des Thermes : Madame Karine DUREL demande si la balayeuse de SEMERAP peut intervenir sur le parking des thermes. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de faire un passage supplémentaire pour balayer les lieux suivants : parking des thermes, voies communales en direction de chez Mme Ginette DOSTREVIE, de de l'église, entre passerelle du Gôt et la RD 227A.

Monsieur le Maire informe également la visite de Monsieur le Sous-Préfet de Riom sur la commune le 19 avril à 15h00 à la mairie.

Prochain Conseil Municipal : 10 mai à 19h00 à la mairie.